

Handicap : l'Université Rennes 2, première université du Grand Ouest à signer une convention avec le FIPHFP

Ce mardi 5 mai, l'Université Rennes 2 et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé officiellement une convention de partenariat pour les quatre prochaines années. Une première en Bretagne et dans les Pays de la Loire pour un établissement universitaire.

La signature s'est déroulée en présence de Vincent Gouëset, président de l'Université Rennes 2 ; Emmanuelle Smirou, vice-présidente conditions de travail, action sociale, égalité et handicap ; Marine Neuville, directrice du FIPHFP ; Rémi Heurlin, directeur régional Bretagne de la Banque des Territoires et Laurent Felix, directeur territorial au handicap au FIPHFP en Bretagne.



Un conventionnement pour renforcer l'accompagnement des personnels en situation de handicap au sein de l'université

Depuis 2022, les effectifs des personnels en situation de handicap au sein de l'Université Rennes 2 progressent : le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est ainsi passé de 3,4 à 4,7 en l'espace de 18 mois. C'est le fruit d'une politique handicap volontariste menée par l'établissement et du travail de qualité assuré par le service des ressources humaines et le correspondant handicap de l'université en lien avec le service de médecine universitaire du travail (SMUT).

L'engagement pris entre l'Université Rennes 2 et le FIPHFP vise à renforcer cette dynamique pour permettre à l'université de mieux soutenir l'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'atteindre le taux légal d'emploi de 6 %.

Le conventionnement prend la forme d'un plan pluriannuel, sur 4 ans (2026-2029) s'articulant autour de plusieurs priorités :

- Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap (concours réservés, CDD, contrats doctoraux, contrats d'apprentissage);
- Permettre le maintien dans l'emploi des personnes concernées par la mise en place d'aménagements de poste;
- Communiquer, informer, sensibiliser et former;
- Améliorer l'accessibilité, en particulier l'accessibilité numérique.

«Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens depuis bientôt 20 ans, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour accompagner l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi de ces personnes. Merci de vous engager dans cette démarche d'inclusion.» Marine Neuville, directrice du FIPHFP

«Cette signature avec le FIPHFP c'est un signal fort que nous souhaitons envoyer à nos personnels. Nous voulons leur signifier notre volonté de proposer un environnement de travail inclusif, accessible et porteur d'équité. Nous savons que des freins peuvent encore exister dans la reconnaissance du handicap et nous souhaitons, à travers cette démarche, renforcer la confiance et l'accompagnement des personnes concernées.» Emmanuelle Smirou, vice-présidente conditions de travail, action sociale, égalité et handicap à l'Université Rennes 2.

Une signature dans le prolongement d'une politique handicap volontariste

L'Université Rennes 2 s'est engagée depuis longtemps dans l'accueil et d'accompagnement des étudiantes et étudiants en situation de handicap (ESH) puisqu'un relais Handicap y a été créé dès 1995. L'établissement s'est doté d'un schéma directeur handicap depuis 2017 et a fait de l'accompagnement de la communauté universitaire en situation de handicap et de la sensibilisation de tous les publics, des priorités.



Cette convention s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années, tant en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap (aménagements organisationnels ou de postes de travail) que de sensibilisation de l'ensemble de la communauté universitaire.

Ainsi, depuis 2025, l'établissement a rejoint le [programme Atypie-Friendly](#) qui œuvre pour l'inclusion des personnes présentant un trouble du neuro-développement et vient d'obtenir le label employeur handi-engagé. À destination de sa communauté et du grand public, l'université a également organisé une [semaine de sensibilisation aux handicaps](#), en partenariat avec l'association Handi R2, proposant une [conférence thématique dans le cadre des Mardis de l'égalité](#), une projection, un atelier d'initiation au braille...

À propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts :

Contact presse Service communication : Cécile Bergeret, cecile.bergeret@univ-rennes2.fr, 06 12 52 42 58

Contact presse FIPHFP : Blandine Dabrowski, b_dabrowski@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu, c.lemahieu@agence-cid.fr, 06 89 57 84 63